

ERMONT GRÂCE À L'ACTION DE LA CFDT LES TITRES-RESTAURANT, BIENTÔT UNE RÉALITÉ!

Dès qu'elle a été sollicitée par des agents du site d'Ermont, la CFDT a pris connaissance de tous les éléments en venant à leur rencontre. Elle agit en conséquence : aucun cheminot ne doit se trouver sans solution concrète de restauration ! Une nouvelle fois, la CFDT obtient gain de cause. **Explications.**



ERMONT GRÂCE À L'ACTION DE LA CFDT LES TITRES-RESTAURANT, BIENTÔT UNE RÉALITÉ !

Dans le passé, le site d'Ermont avait un restaurant géré par l'ancien ÉPIC SNCF, mais des éléments sont venus bouleverser la donne. Voici un court rappel des événements par date.

15 MARS 2019

Signature par la CGT, l'UNSA, SUD-RAIL et la direction de l'accord relatif à la gestion mutualisée des ASC. Cet accord a eu pour compte de transférer la responsabilité de la restauration d'Ermont au CASI de Paris Nord, qui finalement ne s'est jamais positionné clairement sur cette installation.

CELA REVENAIT À SE DÉDOUANER DE LEURS RESPONSABILITÉS ET ATTRIBUTIONS, ALORS QU'ILS PERCEVAIENT LES SUBVENTIONS AU TITRE DES AGENTS PRÉSENTS SUR CES SITES.

JUIN 2019

Le CSE de la SA SNCF reprend les locaux, mais procède à la fermeture, car il n'a plus la subvention *ad hoc* pour le gérer.

SEPTEMBRE 2020

La CFDT s'empare du dossier et demande les titres-restaurant pour les cheminots travaillant au :
→ 15, avenue Louis Armand 95120 Ermont ;
→ 5, rue Raoul Dautry 95120 Ermont ;
→ 1 & 2, rue de l'Arrivée 95120 Ermont.

OCTOBRE 2020

Une réponse positive est adressée à la CFDT sous réserve de transfert de l'installation à l'entreprise. ●

15 OCTOBRE 2020

Les élus de la SA SNCF votent à la majorité le transfert des locaux du restaurant à l'entreprise. La CFDT Cheminots informe le siège du Groupe public unifié de cette position, demande l'attribution des titres-restaurant et réitère sa demande de prise en compte rétroactive. ●



QUEL BILAN ?

DANS UN PREMIER TEMPS

Obtention des titres-restaurant.

DANS UN SECOND TEMPS

L'entreprise fera peut-être le choix de rouvrir ce restaurant.

LA CFDT A TOUJOURS EU UNE POSITION CLAIRE SUR LA RESTAURATION

Quand des restaurants d'entreprises existent et satisfont les agents, il faut les maintenir, mais l'entreprise doit les gérer directement, car elle est

seule décisionnaire des mouvements de personnel qui impactent l'activité des restaurants.

A contrario, quand il n'y a pas de solution de restauration de proximité, la réponse est le titre-restaurant ! ●

LORSQUE LA CFDT, ORGANISATION SYNDICALE À L'ÉCOUTE DES AGENTS INTERVIENT ET AGIT, CELA SE VOIT IMMÉDIATEMENT !

